

info^{MD}rentes

Un bulletin des enseignantes et des enseignants de l'Ontario • Hiver 2004 • Numéro 6



ERIC RIPP, enseignant
de technologie de la
construction en congé 4/5,
a reporté la rénovation
de sa maison pour s'occuper
de ses enfants.

**La rente s'accroît
sans discontinuité lors
d'un congé 4/5**

PAGE 2

**DANS CE
NUMÉRO**

2 Vie privée

Comment nous la
protégeons

3 Valeur

Pourquoi votre
rente vaut plus

4 Placements

La Teachers'
Merchant Bank sur
la scène mondiale

6 Améliorations

Nouveautés en
ligne

7 Sécurité

Comment votre
rente vous la
procure

La rente s'accroît pendant que papa s'occupe des enfants

La rente d'Eric Ripp s'accroît sans discontinuité pendant qu'il prend un congé d'un an pour s'occuper de sa jeune famille.

Enseignant de technologie de la construction à Birchmount Park Collegiate Institute à Scarborough, Eric a pris un « congé 4/5 », après s'être entendu avec son employeur pour toucher 80 % de son salaire pendant cinq ans et prendre un congé d'un an en contrepartie. Ses services décomptés s'accumulent pleinement, comme s'il travaillait à temps plein, les cotisations et les prestations étant basées sur 100 % de son salaire pour chacune des cinq années.

« Il est facile d'accumuler des services décomptés. Mon employeur s'occupe de tout », affirme Eric. Charpentier-menuisier professionnel, il envisageait de prendre un an pour rénover sa maison familiale, mais l'arrivée des enfants l'a amené à changer ses plans.

Les régimes de congé avec salaire différé, appelés parfois régimes x/y, permettent aux enseignants comme Eric de différer le paiement d'une partie de leur

salaire jusqu'au moment de prendre un congé autorisé. Aucun rachat de services n'est nécessaire car les cotisations continuent d'être versées automatiquement. Outre les régimes x/y, les participants peuvent nous contacter pour racheter des services pendant ou après un congé.

« Je ne prévoyais pas m'occuper de deux jeunes enfants quand j'ai choisi un régime d'étalement du salaire de 4 ans sur 5, mais je me trouve bien chanceux de pouvoir me consacrer à eux ces temps-ci. La rénovation devra attendre jusqu'au prochain congé 4/5 », a ajouté Eric. ■

ERIC RIPP aime passer du temps avec ses enfants - Kelly, 18 mois, et Adam âgé de 3 ans.



Protection de vos renseignements personnels



Nous poursuivons notre engagement pour protéger vos renseignements personnels, en adoptant un nouveau code et des principes que nous suivrons afin de protéger ces renseignements lorsque nous les recueillons, les utilisons ou devons nous en débarrasser.

Ce code est assorti de normes strictes de protection du droit à la vie privée pour l'administration du régime de retraite. Par exemple, nous :

- ne recueillons et n'utilisons que les

renseignements personnels nécessaires à l'administration du régime;

- ne vendons jamais les listes d'adresses;
- ne divulguons aucun renseignement à votre sujet sans votre permission, à moins que la loi ne l'exige; et
- disposons de mesures de protection contre la perte, le vol et l'accès non autorisé à vos renseignements.

Un cadre supérieur a été désigné responsable en chef de la protection des renseignements personnels afin de traiter toute préoccupation ou plainte à ce sujet.

Nous examinons aussi nos normes et nos pratiques pour nous assurer qu'elles

sont conformes au modèle prévu par la loi fédérale relative au respect de la vie privée qui s'appliquera à de nombreux organismes en 2004.

Notre site Web sécurisé réservé aux participants, iAccès, utilise divers niveaux de sécurité technologique pour garantir la même protection que les banques et d'autres institutions financières. Il est sécurisé certes, mais les renseignements personnels ne devraient pas être transmis par courriel.

Le code de protection des renseignements personnels est présenté dans notre site Web - www.otpp.com. ■

Des rentes plus avantageuses en perspective

Les enseignantes et enseignants prennent leur retraite plus tôt, vivent plus longtemps et bénéficient d'une meilleure rente.

D'importantes améliorations ont été apportées ces dernières années par le gouvernement de l'Ontario et la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, corépondants du régime.

En moyenne, cela a permis aux enseignantes et enseignants de prendre leur retraite deux ans plus tôt et de bénéficier d'une rente de retraite plus avantageuse.

Voici, en résumé, les principales améliorations, financées au moyen de l'excédent enregistré par la caisse suite aux bonnes conditions du marché.

AMÉLIORATIONS POUR LA RETRAITE ANTICIPÉE

- Les participants peuvent prendre leur retraite et toucher une rente avec réduction cinq ans plus tôt, soit à 50 ans au lieu de 55. En outre, plus de personnes peuvent se permettre de toucher une rente avec réduction car le taux de réduction appliqué aux rentes anticipées a diminué, passant de 5,0 % à 2,5 % par point manquant pour atteindre le facteur 85. Depuis que l'âge de la retraite anticipée a baissé à 50 ans en 2001, 4 300 enseignantes et enseignants ont

choisi de prendre leur retraite avant 55 ans pour toucher une rente avec réduction.

- Les enseignantes et enseignants peuvent prendre leur retraite et toucher une rente sans réduction environ 2,5 ans plus tôt lorsqu'ils atteignent leur facteur 85 (lorsque la somme de l'âge et des années admissibles donne 85). Avant 1998, il fallait atteindre le facteur 90 pour être admissible à une rente sans réduction.

RENTE PLUS ÉLEVÉE À 65 ANS

- En moyenne, l'enseignante ou l'enseignant qui prend sa retraite en 2003 touchera environ 2 700 \$ de plus par an pour ses prestations de retraite après 65 ans suite aux améliorations du facteur de réduction-RPC.

AUTRES MODIFICATIONS

- Les prestations de décès ont été améliorées suite à l'ajout d'une option de rente à durée garantie de 10 ans. À ce jour, le paiement de cette rente à la succession de la participante ou du participant a été d'en moyenne 150 000 \$.
- Les enseignantes et enseignants peuvent maintenant acquérir des services décomptés sans verser de cotisations lorsqu'ils touchent des prestations de protection du revenu de longue durée. ■

LES FAITS EN BREF

Durée habituelle du service de la rente du participant :

30 ans

Durée habituelle du service de la rente de survivant :

5 ans

Durée habituelle de la période de cotisation pour toucher une rente sans réduction :

30 ans

Rente annuelle moyenne sans réduction si vous preniez votre retraite en 2003 :

40 000 \$

Augmentation moyenne annuelle de la rente durant les 25 dernières années :

4,3 %

Si vous preniez votre retraite aujourd'hui à 55 ans avec une rente annuelle de 40 000 \$, vous pourriez recevoir plus de 1 million de dollars en prestations du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RREO) sur une période de retraite de 30 ans. Le total des paiements, en dollars d'aujourd'hui, est même plus élevé si l'on tient compte de l'indexation et des prestations de survivant.

Investissement dans les Pages Jaunes – La Teachers' Merchant Bank sur la scène mondiale

La valeur de notre investissement dans l'entreprise d'annuaires Groupe Pages Jaunes a plus que triplé lorsque l'entreprise a fait un appel public à l'épargne en émettant des parts d'une fiducie de revenu, sept mois après que nous y avons fait l'acquisition d'une première participation.

« Je ne me souviens pas d'un cas où tous les atouts étaient ainsi réunis et j'ai 56 ans », a déclaré Jim Leech, vice-président principal de la Teachers'

Merchant Bank, service d'investissement privé du RREO. « Cela peut sembler facile, mais il a fallu beaucoup de travail ardu dans les coulisses.

« Nous nous sommes concentrés sur une division de Bell Canada. Au lieu d'y voir une division perdue dans une grande compagnie, nous avons dit : "Ceci est votre entreprise exclusive, faisons-la prospérer". »

Et elle a prospéré certes. En moins d'un an, la valeur de notre investisse-

ment a plus que triplé. La revue américaine *Buyouts* décrit l'acquisition des Pages Jaunes par la Teachers' Merchant Bank et l'autre partenaire Kohlberg Kravis Roberts & Co. en 2002 comme la meilleure affaire de l'année en matière d'investissement. La création de la fiducie de revenu a stimulé l'investissement.

Les affaires de la Teachers' Merchant Bank retiennent l'attention. En février dernier, nous avons été à la tête d'un

LA TEACHERS' MERCHANT BANK INVESTIT DANS DES TITRES PARTICIPATIFS PRIVÉS

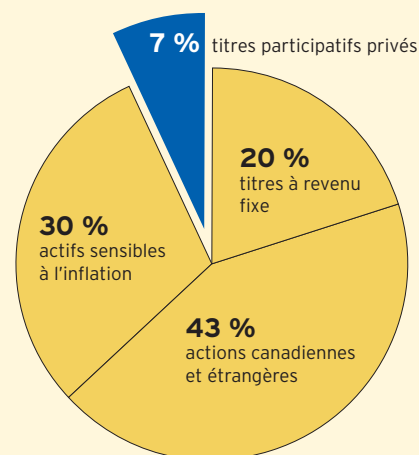
Avec un portefeuille de 4,5 milliards de dollars, la Teachers' Merchant Bank est à l'avant-garde des fonds communs d'investissement de capitaux privés les plus importants et les plus évolués, mais elle est l'une de nos plus petites catégories d'actif, représentant environ 7 % de l'actif net du régime qui s'élève à 68,2 milliards de dollars.

La Teachers' Merchant Bank a été créée en 1991 afin d'investir dans des sociétés fermées ayant un important potentiel de revenus. Depuis sa création, elle a investi dans plus de 130 entreprises et 40 fonds d'actions privés dans le monde entier, réalisant un taux de rendement annuel de plus de 25 %. Son objectif annuel est de dépasser l'indice de la Bourse de Toronto de 2 %.

L'équipe de 25 membres évalue habituellement plus de 400 possibilités d'investissement tous les ans.

PLACEMENTS DE FONDS

La Teachers' Merchant Bank investit environ 7 % de l'actif du régime dans des titres participatifs privés.



« Notre équipe cherche activement et conclut des affaires avec des entreprises du monde entier. » JIM LEECH



groupe d'investisseurs internationaux pour l'acquisition du portefeuille de titres participatifs privés de Deutsche Bank, l'une des plus grandes institutions financières au monde. Nous avons investi 550 millions de dollars dans l'achat de 2,8 milliards pour l'acquisition de titres participatifs dans plus de 80 entreprises privées, y compris Jostens, une entreprise bien en vue pour les photos scolaires et les bagues de finissants, et Jenny Craig.

L'ÉQUIPE REHAUSSE LES RENDEMENTS

Nos autres investissements récents comprennent 50 millions de dollars dans Samsonite, l'une des plus importantes entreprises mondiales de fabrication d'articles de voyage, et une participation de 40 % dans Worldspan, la deuxième entreprise mondiale de réservations de voyages. Notre investissement le mieux connu reste une participation majoritaire dans Maple Leaf Sports and Entertainment Ltd., propriétaire de Toronto Maple Leafs, Raptors et Air Canada Centre.

Selon Jim Leech, son équipe de professionnels « d'avant-garde » en matière de placements a le mérite de réaliser des affaires qui créent une valeur à long terme pour le régime et ses partenaires.

« Notre équipe cherche activement et conclut des affaires avec des entreprises du monde entier. Nous créons des partenariats avec nos clients et nous accordons la priorité à leurs objectifs d'affaires. Outre le financement, nous les soutenons par des conseils sur le plan stratégique. Le savoir-faire que l'équipe apporte à la tâche est essentiel à notre réussite. Nous suivons une approche dynamique pour la gestion de nos investissements afin de réduire l'exposition aux risques et d'améliorer les rendements. »

Jim déclare que les investissements dans des titres participatifs privés complètent les investissements dans des sociétés ouvertes oeuvrant sur les marchés canadiens et étrangers de valeurs mobilières, même s'il faut habituellement plusieurs années avant que la valeur totale se matérialise. ■



Vos questions...

Q : Comment appuyons-nous l'acquisition de Schneiders par Maple Leaf Foods?

R : Maple Leaf Foods fait l'acquisition de Schneiders pour 515 millions de dollars auprès de Smithfield Foods, une société basée aux E.-U. Nous avons convenu d'acheter des actions jusqu'à concurrence de 150 millions de dollars si Maple Leaf Foods nous le demande pendant l'année suivant l'acquisition. L'engagement de 150 millions montre l'appui du régime à cette importante entreprise de production alimentaire. Le RREO possède 40 % de Maple Leaf Foods, un investissement évalué à environ 500 millions de dollars.

Q : Le RREO obtient de meilleurs rendements que moi. Puis-je investir mon propre argent dans la caisse ou prendre des arrangements pour que votre personnel s'en occupe?

R : Notre unique mandat est d'investir les éléments d'actif du régime afin de fournir des prestations de retraite aux participants. Nous ne pouvons pas investir leurs actifs personnels ni leur fournir des conseils sur la gestion de placements. La modification de notre mandat relève de la compétence des corépondants du régime, soit le gouvernement de l'Ontario et la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

Q : Pouvez-vous expliquer notre participation dans Toronto Maple Leafs?

R : Le RREO détient 58 % de Maple Leaf Sports & Entertainment Ltd. (MLSE), qui possède Maple Leafs, Toronto Raptors et Air Canada Centre.

Nous ne recevons pas de dividendes en espèces de nos placements; tous les gains réalisés restent avec MLSE. Nous nous sommes engagés à aider cette société à former des équipes de championnat car dans le sport professionnel, gagner est une activité rentable qui crée une entreprise à valeur ajoutée.

La direction du MLSE, et non le conseil d'administration ou les propriétaires de l'entreprise, s'occupe des opérations quotidiennes de l'organisme et décide quel montant investir dans chaque joueur.

Q : Quelle a été la performance de nos placements en 2003?

R : Notre situation financière et le rendement de nos placements seront présentés après la vérification de nos états financiers en fin d'exercice. Les résultats seront affichés dans notre site Web et ils vous seront transmis dans le *Rapport aux participants* publié en avril. Au cours du premier semestre de 2003, le régime a réalisé un rendement de 4,6 %, surpassant les marchés de 1,3 %. ■

L'amélioration de la calculatrice facilite la planification de la retraite

Vous pouvez maintenant comparer jusqu'à quatre scénarios de retraite à l'écran de votre ordinateur en utilisant notre calculatrice en ligne.

La nouvelle fonctionnalité d'affichage vous permet de mieux voir comment différentes dates de retraite, vos salaires futurs ou pourcentages de contrat influenceront sur votre rente future. Par exemple, vous pouvez voir aisément l'effet d'un changement de 2 000 \$, 3 000 \$ ou 4 000 \$ sur votre salaire annuel moyen.

AJOUT D'UNE FONCTIONNALITÉ APRÈS IMPÔT

Outre le nouveau tableau comparatif, la calculatrice vous fournit maintenant le montant de votre rente future avant et après impôt, chaque année et mensuellement. L'affichage des montants après impôt

Vous pouvez maintenant obtenir des estimations de la rente après impôt.

est une nouveauté découlant directement de vos commentaires.

POUR UTILISER LA CALCULATRICE

Vous devez vous inscrire à *iAccès*, le site Web sécurisé réservé aux participants. Si vous avez un compte de courriel, vous pouvez vous inscrire en quelques

minutes en téléphonant au (416) 226-2700 ou 1-800-668-0105.

La calculatrice en ligne est l'un des quelques rares outils dans le monde qui permet d'utiliser les données de votre dossier personnel pour établir les estimations de votre rente. ■

Choisir différents services Internet

Vous pouvez vous inscrire à l'un des trois services Internet suivants :

- *iAccès* – notre site Web sécurisé réservé aux participants, où vous pouvez calculer les estimations de votre rente, racheter des services, modifier votre adresse ou consulter votre relevé personnalisé de prestations en ligne.
- Nouvelles par courriel – mises à jour mensuelles, y compris un exemplaire par voie électronique (au lieu de la poste) du présent bulletin et du *Rapport aux participants* publié annuellement.
- Articles de promotion par courriel – tels que les rabais sur les billets pour les matchs des Raptors.

Pour vous inscrire à ces services :

- Remplissez les formulaires disponibles dans notre site Web – www.otpp.com. Pour *iAccès*, cliquez sur le lien « Inscription à *iAccès* » sous la rubrique Info-régime. Pour les nouvelles par courriel ou les articles de promotion, remplissez le formulaire que vous trouverez sous la rubrique Publications du site Web.
- Téléphonez au (416) 226-2700 ou 1-800-668-0105, en semaine entre 8 h et 17 h 30. Si vous vous inscrivez pour un service et si vous décidez par la suite que vous n'en voulez plus, vous l'abandonnez tout simplement. ■



Régime de retraite à prestations déterminées pour la sécurité

Comme la plupart des gens d'âge mûr, Maria et David ont trouvé un nouvel intérêt pour leurs régimes de retraite au travail.

Maria participe au Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RREO) depuis 20 ans, à peu près au même moment où David a commencé à participer au régime de retraite de sa compagnie. Ils sont tous les deux à la fin de la quarantaine et touchent en moyenne un salaire annuel de 63 000 \$.

David participe à un régime de retraite à cotisations déterminées, qui ressemble beaucoup à un REER et qui établit les cotisations versées par l'employeur, représentant habituellement de 3 à 5 % de la rémunération annuelle du participant. Le RREO, auquel participe Maria, est un régime de retraite à prestations

déterminées. Le régime de retraite à prestations déterminées utilise une formule afin de déterminer les prestations payables à la retraite – habituellement un pourcentage fixe de la rémunération pour chaque année de participation au régime.

Maria sait à quoi s'attendre à son départ à la retraite car des estimations lui sont fournies dans le relevé personnalisé des prestations que lui fait parvenir le RREO tous les ans. Elle sait qu'elle bénéficiera d'une rente viagère indexée sur l'inflation et de prestations de survivant. Si elle prend sa retraite en atteignant son facteur 85 à l'âge de 56 ans, elle touchera une rente sans réduction commençant à environ 40 000 \$ par an.

David, pour sa part, sait qu'il aura 200 000 \$ dans son compte de retraite, mais il ne peut pas prévoir ce que son

DIFFÉRENCES CLÉS	
RÉGIME À PRESTATIONS DÉTERMINÉES	RÉGIME À COTISATIONS DÉTERMINÉES
Des experts en placement décident où investir les éléments d'actif du régime.	Le participant détermine où investir les éléments d'actif en choisissant des options de placement fournies par le régime.
Les prestations sont déterminées à l'avance et sont prévisibles.	Les prestations dépendent des actifs du compte individuel du participant et des taux d'intérêt en vigueur à sa retraite.

placement lui permettra de constituer à sa retraite. La raison est que, au bout du compte, sa rente sera basée sur le rendement de son placement et sur les taux d'intérêt en vigueur à son départ à la retraite, autrement dit au moment de convertir ses fonds en revenus de retraite.

Les régimes de retraite à prestations déterminées, tels que le RREO, sont conçus pour fournir une rente mensuelle viagère garantie, basée sur la moyenne des gains et des années de service. Pour satisfaire aux engagements, ils doivent, selon la loi, disposer de suffisamment d'actifs, au fil des ans, pour payer toutes les rentes promises aux participants. ■

Combien paient les autres enseignantes et enseignants canadiens?

Vos cotisations se comparent favorablement à celles des enseignantes et enseignants oeuvrant dans d'autres provinces.

« Même si vos taux de cotisation se situent au centre, il est important de retenir que vos prestations sont meilleures que celles de nombreux autres régimes de retraite du personnel enseignant », affirme Rosemarie McClean, vice-présidente, Services à la clientèle.

La plupart des autres régimes utilisent également une formule à deux niveaux pour calculer les cotisations. Les participants cotisent un pourcentage moins

élevé de leur salaire jusqu'à concurrence du plafond annuel des cotisations et des prestations que prévoit le Régime de pensions du Canada, ensuite un pourcentage plus élevé pour leurs gains excédant ce plafond. Le plafond, qui change tous les ans, est de 40 500 \$ en 2004.

Une personne qui enseigne en Ontario touchant un salaire de 70 000 \$ paiera environ 5 600 \$ pour ses cotisations au RREO en 2004, et environ 3 800 \$ si elle gagne 50 000 \$. Les taux de cotisation, pour lesquels le gouvernement de l'Ontario verse des cotisations de contrepartie, n'ont pas changé depuis 1990. ■

TAUX DE COTISATION DES PARTICIPANTS

Territoire de compétence	% du salaire jusqu'à 40 500 \$*	% du salaire au-dessus de 40 500 \$*
Qc	5,35**	5,35**
Man.	5,7	7,3
C.-B.	7,0	8,5
Sask.	7,0	9,0
Ont.	7,3	8,9
N.-B.	7,3	9,0
N.-É.	8,3	9,9
Î.-P.-É.	9,0/7,2	9,0
T.-N.	9,35	9,35
Alb.	9,47	13,52

* Les participants paient un pourcentage de leur salaire jusqu'à 40 500 \$, plafond des cotisations et des prestations du RPC en 2004, et un autre pourcentage sur les gains excédant ce plafond.

**Les enseignantes et enseignants du Québec ne paient aucune cotisation sur le salaire inférieur à 13 965 \$ et 5,35 % sur le salaire excédant 13 965 \$.



Une brochure démythifie les prestations de rente

Votre rente pourrait être votre plus important élément d'actif, excédant même la valeur de votre maison. Pour mieux vous renseigner sur votre placement, nous joignons au présent numéro d'*Inforentes* une version à jour du *Guide de votre régime de retraite*.

Cette brochure de 20 pages répond à d'importantes questions qui touchent votre sécurité financière future.

Veuillez vous débarrasser de toute version précédente que vous avez. Si vous avez commencé à participer au régime au cours des deux dernières années, rien n'est annexé puisque vous avez dû recevoir une brochure à jour au moment de votre adhésion. Toutefois, si vous désirez un autre exemplaire, veuillez nous contacter. ■

Le bulletin *Inforentes* est publié à l'intention des participantes et participants du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario à raison de 19 ¢ l'exemplaire.

Vos commentaires et vos observations sur n'importe quel aspect d'*Inforentes* sont les bienvenus. Veuillez téléphoner à Debra Hanna à ce sujet en composant le 416 730-5351 ou le 1-877-812-7989; vous pouvez aussi lui envoyer un courriel à l'adresse : dhanna@otpp.com

Conseil du régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
5650, rue Yonge
Toronto (Ontario) M2M 4H5

Services à la clientèle
Téléphone : 416 226-2700 ou 1-800-668-0105
Télécopieur : 416 730-7807 ou 1-800-949-8208
Courriel : inquiry@otpp.com.
Site Web : www.otpp.com.

Le présent bulletin ne confère aucun droit aux avantages du régime. Vos droits et ceux de vos survivants sont et seront régis par le texte du régime de retraite. Par conséquent, on ne doit pas se fier aux renseignements fournis dans ce bulletin pour régler les cas particuliers.

This newsletter is also available in English.



**RÉGIME DE RETRAITE
DES ENSEIGNANTES
ET DES ENSEIGNANTS**

ISSN: 1180-3355



M. Reesor compte prendre sa retraite

Al Reesor, vice-président directeur, Services aux participants et chef de l'information, a annoncé son intention de prendre sa retraite en mars.

« Depuis son entrée en fonction en 1991, Al Reesor a apporté une contribution énorme au RREO », a déclaré Claude Lamoureux, président et chef de la direction.

« Il a dirigé la transformation des services aux participants qui a permis d'atteindre un service de qualité vraiment exceptionnelle. Aujourd'hui, un service rapide, personnalisé et précis est devenu la référence pour nos 155 000 enseignantes et enseignants en exercice et 93 000 prestataires.



M. Reesor a également dirigé l'évolution de la technologie de l'information qui est maintenant un élément d'efficacité indispensable aussi bien pour nos placements que

pour les services aux membres. Nous lui souhaitons, toutes et tous, une longue et heureuse retraite bien méritée. »

« Je procède présentement à l'examen de nos plans de succession, et je devrais être en mesure de faire une annonce à ce sujet très bientôt », a déclaré M. Lamoureux. ■

Les améliorations des prestations réduisent vos droits de cotisation à un REER

Avant de vous dépêcher pour verser votre cotisation annuelle à un REER, vérifiez bien si vous pouvez cotiser pour l'année d'imposition 2003.

Une majoration de votre rente du RREO à 65 ans a entraîné une réduction ponctuelle de vos droits de cotisation à un REER pour 2003. Il ne vous reste peut-être plus de droits de cotisation à un REER pour l'année en cours, voire l'an prochain, si vous avez cotisé le maximum ces dernières années.

Pour vous en assurer, vérifiez l'avis de cotisation que l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) vous a envoyé après que vous avez produit votre déclaration de revenus pour l'année d'imposition 2002 ou tout autre relevé révisé que le gouvernement a pu vous fournir depuis.

Le montant que le gouvernement



fédéral vous permet de cotiser à un REER a diminué à cause de la valeur de l'augmentation de votre rente du RREO lorsque les corépondants ont amélioré la rente que vous recevrez après l'âge de 65 ans.

Pour en savoir plus sur les plafonds de cotisation à un REER, contactez l'ADRC en téléphonant au 1-800-959-8281. ■